

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le 8 juin à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 1^{er} juin, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Francis LEGOUX, Maire.

Etaient présents : M F LEGOUX. R DUCHENE. E PELLETIER. M EGRET. A LOMBARD. X NICE. N FICNER

Etaient absents excusés :

Secrétaire de séance : R DUCHENE

Date de convocation : 1er.06.2021

Nbre de Conseillers : 07

En exercice : 07

Présents : 07

Votants : 07

N° 10 2021 OBJET : PROJET D'IMPLANTATION DU PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE MONTIGNY-SOUS-MARLÉ PAR LA SOCIETE RWE RENOUVELABLES FRANCE.

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que la mairie a été contactée par la société RWE Renouvelables France au sujet de la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune (ci-après « le Projet »).

Considérant qu'à la suite des études de faisabilité, la société RWE Renouvelables France va (i) édifier des éoliennes et/ou équipements sur un/des terrain(s) où surplombant un/des terrain(s) relevant du domaine communal et (ii) faire passer des câbles sur/sous/au-dessus d'un/des terrains ou voies relevant du domaine communal.

Considérant que la société RWE Renouvelables France a donc demandé à la commune de lui louer le(s)dit(s) terrain(s) et de lui mettre à disposition des terrains et/ou voies communales pour les besoins de cette exploitation.

Considérant que la société RWE Renouvelables France devra joindre, à son dossier de demande d'autorisation environnementale, les avis de remise en état correspondant aux chemins et/ou parcelles occupés par le Projet.

Considérant que l'ensemble des conseillers ont reçu avec leur convocation, une note de synthèse rappelant l'ensemble des éléments essentiels du Projet ainsi qu'une note de synthèse exposant les modalités de la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales, de l'avis de remise en état du site.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (4 voix pour et 3 voix contre) :

- **Se prononce favorablement** pour la poursuite des études sur le territoire de la commune et engage la société RWE Renouvelables France à poursuivre les démarches nécessaires à la réalisation du Projet (observations de terrain, études de règles d'urbanisme, rédaction de l'étude d'impact, analyse

des possibilités de raccordement...) en vue de l'élaboration d'un dossier de demande d'autorisation
environnementale et de son dépôt ;

Envoyé en préfecture le 29/06/2021

Reçu en préfecture le 29/06/2021

Affiché le

ID : 002-210204939-20210615-102021-DE

- **Approuve** le principe de l'implantation du Projet sur le domaine communal et la location ainsi que la mise à disposition de se(s) terrain(s) à la société RWE Renewelables France ;
- **Approuve** l'ensemble des conditions et modalités proposées par la société RWE Renewelables France dans la convocation d'occupation des chemins ruraux et voies communales, l'avis de remise en état du site ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation des chemins ruraux et voies communales ainsi que les avis de remise en état correspondants aux parcelles et/ou chemins concernés

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 29.06.2021

Le Maire,

